

DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence

-----  
Communauté d'Agglomération  
**PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-deux et le sept du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-neuf du mois de novembre 2022, s'est réuni à la salle des fêtes de Château-Arnoux-Saint-Auban, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

**Année 2022  
Séance du 7 décembre 2022**

**N° 17**

**Objet : Evolutions des modalités  
de réalisation des travaux  
rivière sur le bassin versant du  
Verdon par l'EPAGE Verdon**

**Est nommé secrétaire de séance : BAILLE Denis**

**Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CHABAL CALVI Nadia (jusqu'au rapport n° 36), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, KUHN Francis, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAUL Gilles, PELESTOR Michel, POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REBOUL Childéric (à partir du rapport n° 19), REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

**Etaient suppléés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland  
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laetitia  
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à PAUL Gilles

**Etaient représentés :**

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
CAZERES Benoit a donné pouvoir à ESCLAPEZ Nathalie  
CHABALIER Sandrine a donné pouvoir à ARBOUX-TROMEL Corinne  
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à PELESTOR Michel  
HONNORAT Michelle a donné pouvoir à DE SOUZA Benoit  
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à SOLTANI Boulares  
PAUL Gérard a donné pouvoir à TRABUC Nicolas  
PEREIRA Georges a donné pouvoir à KHUN Francis  
PIERI Bernard a donné pouvoir à MOULARD Damien  
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à REBOUL Childéric  
TEYSSIER Bernard a donné pouvoir à FIAERT Claude  
TOUSSAINT Carole a donné pouvoir à ACCIAI Bruno  
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine

**Etaient excusés :**

AUZET Guy	CHALVET Gilles	FLORES Sylvain	PAIRE Marie Claude
BASSET Françoise	COCHET Brigitte	GRAVIERE Remy	PRIMITERRA Geneviève
BOGHOSSIAN Alex	CROZALS Florent	JOUVES Marc	RISSO Gilbert
BOURJAC Jean Marie	FIGUIERE Marie José	LAQUET Laura	UGHETTO Wendy

**Le quorum est atteint.**

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2022

Application agréée E-legalite.com

**Monsieur BAILLE Denis, rapporteur, expose ce qui suit :**

Vu la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et l'Affirmation des Métropoles (dite Loi « MAPTAM ») ;

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi « NOTRe ») ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L213-12 du Code de l'Environnement ;

Vu les missions définies au 1°, 2°, 5°, 8° du I de l'article L211-7 du Code de l'Environnement ;

Vu la délibération n°14 de Provence Alpes Agglomération en date du 14 février 2018 relative à l'exercice de la compétence GEMAPI par Provence Alpes Agglomération ;

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon modifiés par arrêté préfectoral n°2019-276-003 en date du 3 octobre 2019 ;

Vu la délibération n°11 de Provence Alpes Agglomération en date du 17 février 2021, reconnaissant le Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon en tant qu'établissement public de gestion des eaux (EPAGE) ;

Il est rappelé que Provence Alpes Agglomération est compétente en matière de GEMAPI depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et qu'elle a décidé d'exercer cette compétence via les missions confiées aux structures de gestion existantes à l'échelle des bassins versants de l'Asse et de la Bléone (SMAB), de la Durance (SMAVD) et du Verdon (EPAGE Verdon).

L'équipe en régie du SIVU d'entretien des berges du Verdon a été reprise par le syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Verdon début 2020 dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI, suite au transfert de la Gestion des Milieux Aquatiques des sept intercommunalités du bassin versant au syndicat mixte. Actuellement, l'EPAGE Verdon met en œuvre les travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau selon deux modalités : une partie des travaux est réalisée en régie par l'équipe rivière, une autre partie des travaux est confiée à des entreprises. L'ensemble des sept intercommunalités du bassin versant finance ces travaux (régie ou entreprises) au travers de leur cotisation.

Suite aux bilans des années précédentes du fonctionnement de la régie et aux évolutions récentes de l'équipe, la formation GEMAPI du 3 mars 2022 a demandé une présentation de différents scénarii d'évolution des conditions de mise en œuvre des travaux en rivière, pour dépasser le constat d'une équipe dont la taille n'est pas suffisante pour pouvoir couvrir un bassin versant aussi grand, réaliser le programme de travaux défini mais aussi gérer les aléas inhérents aux équipes de terrain.

Ces scénarii ont été présentés à la formation GEMAPI du 12 septembre, lors de laquelle les intercommunalités ont pris une position sur le scénario à mettre en œuvre.

Il est proposé de retenir, à l'instar des autres EPCI réunies en formation GEMAPI le 12 septembre 2022, le scénario 3, correspondant à l'arrêt de la régie, parmi les trois scénarii envisagés (Cf. Annexe).

Il est proposé au Conseil d'agglomération d'approuver le choix du scénario 3 pour les modalités de réalisation des travaux rivière par l'EPAGE Verdon.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION  
Après en avoir délibéré et procédé au vote  
Approuve les propositions présentées  
A l'unanimité  
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Denis BAILLE', written over a faint circular stamp.

Denis BAILLE

PUBLIE LE :

**15 DEC. 2022**

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2022

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20221207-17\_07122022